



Compte rendu du SNUipp-FSU 67 CTPD du 5 avril 2011



Madame Laporte, Inspectrice d'Académie adjointe ouvre le CTPD, madame Debuchy ayant été nommée au cabinet du ministre.

Madame Laporte assurera donc le remplacement pendant quelques semaines.

Elle affirme prendre le relais dans la continuité des objectifs qui avaient été définis par la politique départementale. Elle reconnaît que les choix sont essentiellement d'ordre budgétaire ainsi que l'imposait le schéma d'emploi : 93 postes en moins pour le département du Bas-Rhin dans le premier degré (177 dans l'Académie). Cependant, trois principes régissent, selon elle, ces suppressions de postes : transparence, équité et solidarité.

La carte scolaire est instruite par les IEN dès le mois de décembre. Et dans un contexte contraint, les seuils d'ouverture et de fermetures cette année restent inchangés [**trop souvent en théorie seulement compte-tenu du budget désastreux - NDLR**]

Notre département affiche 502 élèves en moins cette année et « rend » 93 postes.

Pourquoi avoir porté le choix sur les remplaçants ? Le taux de remplacement dans notre département était supérieur à la moyenne nationale. Il était donc possible de jouer sur ce levier pour fermer des postes. Les étudiants en M2, dans le cadre de la validation de leur année universitaire, doivent effectuer deux stages de 15 jours en responsabilité. Ils remplaceront donc les collègues partant en stage, ce qui permet de récupérer 20 postes de Brigades.

Avant le début de ce CTPD l'IA indique que la « réserve de poste » se monte à 17 « équivalent temps plein ». Il faudra « garder en réserve » 8 à 9 postes pour procéder aux ajustements aux CTPD de mai et septembre.

En ce qui concerne la maternelle, monsieur Ladaïque, Iena, apporte la réponse réglementaire : la politique départementale reste inchangée : tous les enfants ayant 3 ans entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre doivent être inscrits à l'école maternelle.

Mais les enfants de 3 ans révolus après la rentrée ne sont intégrés qu'en fonction des places disponibles.

En cas de dépassement du seuil d'ouverture, l'IA procèdera aux ouvertures de classes.

La seule question est la suivante : le département a-t-il les moyens d'accueillir tous les enfants qui n'ont pas 3 ans au premier septembre, éventuellement au détriment d'écoles élémentaires dont les effectifs se situent à 26.5 en moyenne ?

Le SNUipp-FSU 67 est intervenu pour demander à l'administration de prendre ses responsabilités et d'expliquer ses choix aux familles quand les capacités d'accueil de l'école ne permettent pas d'accueillir tous les enfants qui pourraient être inscrits.. Ce n'est pas aux équipes pédagogiques d'assumer les décisions de l'administration.

Cette année, 31 postes de RASED sont vacants. 15 postes de maître E seront réimplantés. 9 postes de maître G sont vacants, mais seulement 3 collègues ont été envoyés en formation.

Finalement, 7.75 mesures de fermetures ont pu être modifiées.

Pour le détail des mesures, voir les documents en annexe.